

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2023

ACCÉLÉRATION DES PROCÉDURES LIÉES À LA CONSTRUCTION DE NOUVELLES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES À PROXIMITÉ DE SITES NUCLÉAIRES EXISTANTS ET AU FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS EXISTANTES - (N° 917)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 27

présenté par

M. Cordier, M. Cinieri, M. Nury, M. Bazin, Mme Périgault, M. Bourgeaux, M. Bony, M. Taite,
M. Portier, M. Kamardine, M. Seitlinger, M. Vermorel-Marques et M. Breton

ARTICLE 9

Compléter l’alinéa 4 par les mots :

« ainsi qu’au président de la commission locale d’information ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à renforcer l’information des CLI.